



## Appel à candidatures

### CHARGÉ DE MISSION ÉDUCATION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

au Parc national de Guadeloupe

#### Emploi proposé

**Résidence administrative** : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

**Position administrative** : Poste à temps plein de catégorie B, ouvert aux agents contractuels.

**Modalité et durée de l'engagement** : par voie de mutation ou de position normale d'activité ou de détachement sur corps (FPT/FPH) ou pour les personnels non titulaires, un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

**Date de prise de poste souhaitée** : 1er juin 2023

**Rattachement hiérarchique** : Cheffe du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP) N+2 / Chef du service accueil et pédagogie (DCAP)

#### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989 et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyave
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce

programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger, dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources et d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux en tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

## Environnement du poste – Contexte et description du service

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est au coeur des missions des parcs nationaux. Cette mission, prévue dès la création des parcs par la loi du 22 juillet 1960, a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations locales comme des visiteurs. Elle vise à connaître et comprendre la complexité des enjeux de la protection des patrimoines ou plus largement de la transition socioécologique du territoire. Elle valorise au final l'autonomie et l'engagement citoyen, la solidarité écologique et socioculturelle, la responsabilité individuelle et collective que ce soit dans le Parc ou en dehors du Parc. Elle se décline sous plusieurs formes : éducation plein air, éducation écologique, éducation scientifique, éducation culturelle, éducation au territoire, etc.

## Missions

Le chargé de mission éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) au sein du service *Accueil et pédagogie de l'environnement*, assure le pilotage des actions pédagogiques notamment en milieux scolaire et associatif. Il.elle est chargé.e de l'accueil sur les divers sites et de la mise en œuvre des animations pédagogiques.

Sous l'autorité du responsable du service accueil et pédagogie l'agent :

- participe à la mise en œuvre de la stratégie EEDD de l'établissement en lien avec les pôles et services du PNG,
- participe à l'évaluation de la pertinence des projets en fonction des critères définis par la stratégie EEDD de l'établissement

- assure le suivi des projets pédagogiques avec l'Académie de Guadeloupe et veille à l'application de la convention EEDD établie entre les parties,
- participe au montage des projets pédagogiques en collaboration avec les enseignants et en assure le suivi : traitement des demandes, rédaction de courriers et de conventions, planification des actions, etc.
- élabore des projets pédagogiques (aires marines éducatives, aires terrestres éducatives, etc.) et en assure le suivi,
- instruit les dossiers EEDD reçus dans le cadre des appels à projets de l'établissement,
- anime le groupe interne EEDD : organisation de réunions, traitement des demandes externes,
- gère le planning des animations et rend compte de l'activité au moyen d'un reporting régulier,
- participe à la conception et à la réalisation de supports pédagogiques pour l'établissement (expositions, jeux, etc.)
- réalise des animations et sorties pédagogiques (tout public) dont il assure la valorisation : compte-rendu, photos, etc.
- anime un réseau d'enseignants/chefs d'établissement dans l'aire d'adhésion du Parc.
- assure une démarche qualité par l'élaboration et le traitement de questionnaires de satisfaction,
- veille au suivi des indicateurs EEDD du COP et rédige la rubrique EEDD du rapport d'activités de l'établissement.

L'agent est le référent des indicateurs OFB : il participe au groupe de travail (GT EEDD), renseigne, centralise les indicateurs et assure la transmission des données à l'Office français de la biodiversité (OFB).

En collaboration étroite avec le service Accueil Pédagogie, l'agent.e :

- aide à l'organisation logistique des événements et y participe
- rédige des contenus pour les supports divers
- soutient la création d'outils de communication et participe au suivi des actions
- participe à la recherche de données et à la gestion de la photothèque
- contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'animation
- Anime et développe le réseau associatif environnemental de l'établissement

*A la demande de son manager, l'agent peut être amené.e à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.*

#### **Conditions d'exercice du service :**

Le chargé de mission Éducation à l'environnement et au développement durable peut être amené.e à travailler en terrain difficile (moyenne montagne, forêt humide et rivières). Ce poste implique de fréquents déplacements et un travail à des jours et des heures comprenant les week-end et les soirées.

Le vaccin contre la leptospirose est souhaité.

COMPÉTENCES	N	D
<b>Connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise des outils de bureautique</li> <li>Connaissance des milieux naturels d'Outremer, notamment des Antilles</li> <li>Connaissances naturalistes et du contexte socio-économique</li> <li>Maîtrise de la langue créole ou aptitude à l'apprentissage rapide de celle-ci</li> <li>Connaissance du fonctionnement des collectivités locales</li> <li>Connaissance des outils et des politiques de développement durable au niveau national et local.</li> </ul>
<b>Savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> <li>■</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre des dossiers de partenariat</li> <li>Concevoir et mettre en œuvre des outils pédagogiques</li> <li>Maîtriser les outils d'orientation sur le terrain (lecture de carte, boussole, GPS).</li> <li>Bonne condition physique pour les sorties en milieu tropical.</li> </ul>
<b>Savoir être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■</li> <li>•</li> <li>■</li> <li>•</li> <li>■</li> <li>•</li> <li>■</li> <li>•</li> <li>■</li> <li>■</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sens de l'organisation, initiative et autonomie</li> <li>Aptitude et goût pour le travail en équipe</li> <li>Adaptabilité relationnelle interne et externe (contact avec le public et les partenaires)</li> <li>Sens de la négociation</li> <li>Aisance à communiquer par écrit ou par oral, à informer synthétiser et rendre compte, à s'exprimer en public</li> <li>Polyvalence et souplesse</li> </ul>

*\*N Compétences nécessaires*

*\*D Compétences à développer*

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : **RECRUTEMENT CHARGÉ DE MISSION ÉDUCATION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**)

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> mars 2023**

Prise de poste souhaitée : **1<sup>er</sup> juin 2023**

### **MODE DE SÉLECTION**

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

### **LOCALISATION**

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

### **CONTACTS**

**Pour les contacts administratifs :**

Unité des Ressources humaines

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

0590 41 55 33 / 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>